Vitalité et disparition des langues

Groupe d'experts spécial sur les Langues menacées
de la Section du patrimoine culturel immatériel
de l'UNESCO

Paris, France
10 mars 2003

Sommaire

Vitalité et disparition des langues

I. Avant-propos 1

II. Contexte 2

III. Le soutien des langues menacées 3

3.1 Le rôle des communautés de locuteurs 3
3.2 Spécialistes externes et communautés de locuteurs 3
3.3 Pistes d'action 4
3.4 Diversité linguistique et diversité écologique 5
3.5 Les archives comme moyen de sauvegarde 5

IV. L'évaluation de la situation d'une langue et de l'urgence du travail d'archivage 6

4.1 Rappel 6
4.2 Evaluation de la vitalité linguistique 6
4.2.1 Principaux critères d'évaluation de la vitalité linguistique 6
1er critère. Transmission de la langue d'une génération à l'autre 6
2e critère. Nombre absolu des locuteurs 8
3e critère. Proportion des locuteurs au sein de la population 8
4e critère. Perte des contextes linguistiques existants 8
5e critère. Réaction aux domaines et médias nouveaux 10
6e critère. Richesse des supports pédagogiques pour l'enseignement de la langue et l'alphabétisation 11
4.2.2 Ressenti de la langue et politiques linguistiques 11
4.2.2.1 Ressenti de la langue et politiques linguistiques : Communautés linguistiques dominantes et non dominantes 12
7e critère. Traitement de la langue par l'Etat et les institutions et politiques linguistiques 12
8e critère. Ressenti de la langue par les membres des communautés de locuteurs 13
4.2.2.2 Ressenti de la langue et politiques linguistiques : Interactions et incidences sur la société 14
4.2.3 L'urgence du travail d'archivage 15
9e critère. Qualité et abondance de la documentation 15
4.3 Indice de vitalité linguistique : évaluation du poids des critères 16
1er exemple. Auto-évaluation par la communauté de locuteurs 17
2e exemple. Evaluation externe 17

V. Conclusions 17

Bibliographie
ANNEXE I Evaluation de la vitalité linguistique : Un exemple au Venezuela (préparée par María E. Villalon)
ANNEXE II. Remerciements
ANNEXE III Membres du Groupe d'experts spécial de l'UNESCO

Vitalité et disparition des langues

Groupe d'experts spécial rattaché à la Section du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO[1]

La diversité linguistique constitue un élément essentiel du patrimoine humain. Chaque langue enchâsse le génie collectif unique du peuple qui l'utilise. La perte d'une langue constitue donc une perte pour toute l'humanité.

Si la diversité linguistique existe encore, elle doit faire face à des menaces redoutables. Il est donc indispensable de créer des archives linguistiques, de nouvelles actions politiques et des supports permettant de renforcer la vitalité des langues.

La coopération étroite entre les communautés linguistiques, les professionnels des langues, les ONG et les Etats sera en première ligne dans la lutte pour repousser cette menace. Il est désormais urgent de venir appuyer le travail des communautés linguistiques qui cherchent à définir des rôles importants et nouveaux pour leurs langues menacées.

Je parle la langue que j'aime
parce qu'elle
montre qui je suis.

Nous enseignons à nos enfants la langue
que nous aimons, parce que
nous voulons qu'ils sachent qui ils sont.

(Christine Johnson, ancienne de la tribu des Tohono O'odham,
Institut pour le développement des langues amérindiennes, juin 2002)

---

1 Le présent document a été préparé par le Groupe d'experts spécial sur les langues menacées de l'UNESCO (co-présidé par Matthias Brenzinger et Akira Yamamoto ; Noriko Aikawa, Dmitri Koundioubaand Anahit Minasyan, UNESCO; Arienne Dwyer, Colette Grinevald, Michael Krauss, Osahito Miyaoka, Osamu Sakiyama, Rieks Smeets, et Ofelia Zepeda). Ce document est le fruit du travail de nombreuses personnes et a fait l'objet de plusieurs refontes. Le détail de ces refontes est donné en Annexe 2. Nous remercions le Ministère de l'éducation japonais (MEXT, Monbu-kagaku-shØ) pour l'aide qu'il a bien voulu nous accorder au titre des Aides à la recherche scientifique sur les thèmes prioritaires, en l'occurrence, "Les langues menacées du pourtour du Pacifique" (ELPR, Osahito Miyaoka, Directeur), qui a été essentielle à l'élaboration du présent document.

I. Avant-Propos

Une langue est menacée lorsque son extinction risque de se produire dans un avenir proche. Il est impossible de faire revivre une langue éteinte à moins de disposer d'archives satisfaisantes.

Une langue est en danger lorsque ses locuteurs commencent à la délaisser, réservant son utilisation à des contextes de moins en moins nombreux, et ne la transmettant plus de génération en génération. Autrement dit, il n'y a pas de nouveaux locuteurs, qu'ils soient enfants ou adultes.

Environ 97 % de la *population* mondiale parle environ 4 % des *langues* au monde ; inversement, environ 96 % des langues au monde sont parlées par environ 3 % de la population mondiale. Notre hétérogénéité linguistique est donc, pour l'essentiel, entre les mains d'une population extrêmement réduite ; d'ailleurs, au moins 50 % des 6.000 langues au monde voient le nombre de leurs locuteurs diminuer.

Les langues comptant plusieurs milliers de locuteurs ne sont pas indemnes, puisqu'elles ne sont souvent plus transmises aux enfants. D'après nos estimations, environ 90 % des langues au monde pourraient céder la place aux langues dominantes avant la fin du XXIe siècle.

Une langue peut être menacée par des forces externes, comme dans le cas de l'assujettissement militaire, économique, religieux, culturel ou éducatif ; elle peut également se trouver menacée par des forces *internes*, comme le ressenti négatif d'une communauté au sujet de sa langue. Ces pressions internes ont souvent une origine externe, les deux éléments se conjuguant pour mettre fin à la transmission des traditions linguistiques et culturelles entre les générations. Les peuples indigènes relient souvent leur situation sociale défavorisée à leur culture ; ils sont donc persuadés que leur langue est, de fait, inférieure et ne cherchent pas à la maintenir. Au contraire, ils rejettent langues et cultures dans l'espoir de surmonter la discrimination, de s'assurer des moyens d'existence, d'améliorer leurs chances de mobilité sociale et/ou de s'intégrer au marché mondial.

A chaque fois qu'une langue s'éteint, les connaissances collectives uniques véhiculées par cette langue pendant des milliers d'années, dont des connaissances historiques et écologiques, se perdent à jamais. Les connaissances que recèlent les locuteurs d'une langue donnée peuvent renfermer la solution à une question scientifique. De plus, chaque langue représente une expérimentation unique de l'homme, une tentative d'exprimer le cognitif à travers le langage. A chaque fois qu'une langue s'éteint, nous perdons autant de témoignages qui auraient pu nous permettre de mieux comprendre la structure et le fonctionnement du langage humain, la préhistoire ou la préservation de la diversité des écosystèmes sur cette planète. Mais avant tout, les locuteurs de ces langues doivent subir la perte de leur identité culturelle spécifique (Bernard 1992, Hale 1998).

La sensibilisation à la perte imminente des langues et le renforcement du soutien et de l'intérêt apportés à la diversité linguistique n'auront eu de sens que si ces langues ancestrales recouvrent leur utilité, aussi bien dans la vie actuelle des minorités ethnolinguistiques que dans les sphères nationale et internationale, régie par la communauté internationale. Cette utilité peut se traduire par l'utilisation de ces langues dans la vie quotidienne, les échanges commerciaux, l'enseignement, l'écriture, les arts et/ou les médias ; pour asseoir ces différents rôles, l'appui économique et politique des collectivités locales et des Etats sera essentiel.

Il faut pouvoir disposer, de toute urgence et dans presque tous les pays, d'une information fiable concernant la situation des langues minoritaires, avant de lancer des actions de préservation des langues à tous les niveaux.

II. Contexte

La Constitution de l'UNESCO cite parmi ses principes fondamentaux la préservation et la perpétuation de la diversité linguistique :

> Contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples. (Premier article de l'acte constitutif de l'UNESCO).

Madame Noriko Aikawa, Directrice de la Section du Patrimoine culturel immatériel, a déclaré que : "Reconnaissant ce principe, l'UNESCO a élaboré des programmes visant à promouvoir les langues comme instruments de l'éducation et de la culture, comme véhicules de la participation à la vie de son pays" (2001: 13).

Parmi ces programmes, on trouve le projet *Le Livre rouge des langues menacées de disparition.* Ce projet a quatre objectifs :

1. le recueil systématique d'informations sur les langues menacées (y compris sur leur situation et le niveau d'urgence des recherches à entreprendre) ;

2. le renforcement de la recherche et de la collecte de supports présentant un rapport avec les langues menacées ayant fait l'objet de peu de travaux jusqu'à présent, appartenant à une catégorie précise, comme les isolats linguistiques, présentant un intérêt spécial pour la linguistique typologiquee ou historico-comparative, et menacée d'extinction dans l'avenir immédiat ;

3. le lancement de travaux visant à mettre en place un comité de projet mondial et un réseau de centres régionaux pour concentrer les initiatives réalisées dans les grandes zones, sur la base de contacts existants ; et

4. le soutien à la publication de supports et de résultats d'études sur les langues menacées.

Cependant, le projet Livre rouge ne fait pas mention d'un objectif essentiel, c'est-à-dire, le *travail en collaboration* avec les communautés dont les langues sont menacées pour faire revivre, entretenir, développer et perpétuer leur langue. Tout travail de recherche sur ces communautés doit comporter un élément de réciprocité et de collaboration. En l'occurrence, il s'agit, pour les chercheurs, non seulement de proposer leurs services en échange de ce qu'ils retirent du contact avec les communautés de locuteurs, mais de s'impliquer activement dans la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des projets de recherche de ces communautés.

La Déclaration universelle sur la diversité culturelle a été adoptée à l'unanimité lors de la 31^{e} Conférence générale de l'UNESCO (octobre 2001). Cette déclaration, qui fait écho au travail du WWF et de Terralingua, reconnaît le lien entre la biodiversité, la diversité culturelle et la diversité

linguistique. Le plan d'intervention de l'UNESCO recommande aux Etats Membres de travailler, en collaboration avec les communautés de locuteurs, afin de :

1. perpétuer la diversité linguistique de l'humanité et de soutenir l'expression, la création et la diffusion du plus grand nombre de langues ;

2. encourager la diversité linguistique dans l'enseignement à tous les niveaux et dans tous les pays et de favoriser l'apprentissage de plusieurs langues dès le plus jeune âge ;

3. intégrer, le cas échéant, les techniques pédagogiques traditionnelles à l'enseignement formel afin de préserver et de valoriser les méthodes de communication et de transmission des connaissances les mieux adaptées aux cultures locales ; et, lorsque les circonstances le permettent, encourager l'accès des communautés de locuteurs aux informations du domaine public par le biais du réseau mondial, y compris en encourageant la diversité linguistique dans le cyberespace.

III. Le soutien des langues menacées[2]

3.1 Rôle de la communauté des locuteurs

Dans tous les pays du monde, les membres des minorités ethnolinguistiques délaissent de plus en plus souvent leur langue maternelle au profit d'une autre langue, y compris dans l'éducation de leurs enfants et dans l'enseignement formel.

On observe plusieurs réactions différentes parmi ces communautés ethnolinguistiques quant aux perspectives de leur langue. Certains locuteurs de langues menacées finissent par estimer que leur langue d'origine est arriérée et peu pratique. Ce type de ressenti négatif est, bien souvent, directement lié à la pression socioéconomique exercée par la communauté linguistique dominante. Dans d'autres cas, les locuteurs de langues menacées prennent une décision consciente de repousser ces assauts sur leur langue et s'engagent dans des actions de stabilisation et de revitalisation de la langue. Ces communautés peuvent ainsi créer différents cadres où seule la langue menacée sera parlée, tels que des garderies, des écoles ou des ateliers.

En fin de compte, ce sont les locuteurs et non les personnes extérieures, qui décident du maintien ou de l'abandon d'une langue. Il n'en reste pas moins que, si ces communautés demandent une aide pour renforcer leur langue menacée, les spécialistes des langues doivent mettre leurs compétences à disposition et s'engager à travailler avec ces minorités ethnolinguistiques.

3.2 Les spécialistes extérieurs et les communautés de locuteurs

Les langues se trouvent menacées bien avant d'avoir à repousser le spectre l'extinction. Quelle est la première action à mener lorsqu'une telle menace se déclare ? Les spécialistes s'accordent à dire que l'archivage (travaux de recherches ; collecte, annotation et analyse de données relatives aux langues menacées) et la participation active à des programmes pédagogiques restent les outils les plus précieux des linguistes, des enseignants et des militants oeuvrant dans ce domaine.

---

[2] Les sections 3.1-3.3 s'inspirent du discours prononcé par Matthias Brenzinger lors de la Journée internationale de la langue maternelle, le 21 février 2002, au siège de l'UNESCO, à Paris.

On voit de plus en plus souvent les membres des minorités ethnolinguistiques poser des exigences au monde des chercheurs : ils exigent, en premier lieu, un droit de regard sur les termes et les conditions qui régissent les travaux de recherche ; en deuxième lieu, ils revendiquent des droits sur les résultats et l'utilisation future des travaux. (Ils demandent, notamment, le droit au consentement éclairé et le droit de veto. Ils veulent savoir en quoi les résultats pourront leur profiter, et ils veulent définir les modalités de diffusion des résultats des recherches. Mais avant tout, ils souhaitent instaurer une relation d'égal à égal avec les chercheurs extérieurs ; ils veulent être les acteurs d'un processus qu'ils s'approprient, et non un processus qui leur est imposé.

3.3 Pistes d'action

De même que les membres des communautés de locuteurs réagissent différemment au déclin des langues, les linguistes, les enseignants et les activistes ont des réactions différentes face aux demandes d'aide émanant des communautés de locuteurs. Ces demandes portent principalement sur cinq grands thèmes, essentiels à la préservation des langues menacées :

1. **Formation linguistique et pédagogique de base :** il s'agit de former les enseignants des langues à la linguistique élémentaire, à la pédagogie linguistique, à l'élaboration de programmes et de cours et à l'élaboration de supports pédagogiques.

2. **Une politique durable d'alphabétisation et d'archivage au niveau local :** il s'agit de former les équipes locales à élaborer, le cas échéant, un système d'écriture, à lire, écrire et analyser dans leur langue et à réaliser des supports pédagogiques. La création de centres de recherches locaux, où les locuteurs des langues menacées pourront se former à l'étude, à la documentation et à l'archivage de supports dans leur langue maternelle, pourra se révéler particulièrement efficace.

3. **L'accompagnement et l'élaboration d'une politique nationale en matière de langues :** les politiques linguistiques nationales doivent favoriser la diversité, en traitant notamment la question des langues menacées. Les spécialistes en sciences sociales, les humanistes, de même que les locuteurs des langues menacées doivent être plus nombreux à s'impliquer dans l'élaboration de la politique nationale en matière de linguistique.

4. **L'accompagnement et l'élaboration de la politique éducative :** Dans le domaine de l'éducation, un certain nombre de linguistes se sont associés à la mise en oeuvre de projets pour la préservation de la langue maternelle, projets qui remportent un succès croissant. Depuis 1953, et notamment depuis 15 ans, l'UNESCO a joué un rôle déterminant dans cette évolution à travers ses déclarations de politique. Mais, bien souvent, ce qu'on appelle l'enseignement de la langue maternelle ne correspond pas à un enseignement général dans la langue ancestrale de la minorité ethnolinguistique (c'est-à-dire, la langue menacée), mais à l'enseignement de cette langue en tant que matière scolaire. Le modèle pédagogique le plus souvent employé dans l'enseignement des enfants des minorités ethnolinguistiques dans les écoles continue de s'appuyer sur la transmission des connaissances dans la langue dominante au niveau local ou national. Or, en imposant cette langue comme langue d'enseignement unique, on favorise sa généralisation, aux dépens des langues menacées. Ainsi, moins de 10 % des 2.000 langues que recèle l'Afrique sont utilisés dans l'enseignement, aucune de ces langues n'étant une langue menacée. Nous sommes favorables à l'utilisation des langues régionales (ou "langues maternelles", comme on dit

souvent) dans l'enseignement formel, à condition que celle-ci ne soit pas préjudiciable aux minorités ethnolinguistiques. (*Recommandations de La Haye sur les Droits des minorités nationales en matière d'enseignement* 1996 ; Sktnabb-Kangas 2000). De nombreux travaux de recherche démontrent que l'acquisition du bilinguisme n'altère nullement les capacités des locuteurs dans la langue officielle.

5. **L'amélioration des conditions de vie et du respect des droits de l'homme pour les communautés de locuteurs :** Sans être directement impliqués dans le développement économique et social, les archivistes des langues peuvent signaler aux Etats des populations jusque-là ignorées. Les programmes de sensibilisation au VIH et au SIDA et les programmes de lutte contre la misère ne tiennent souvent pas compte des groupes minoritaires, surtout si ces derniers sont analphabètes. Les linguistes et les enseignants peuvent jouer un rôle de médiation crucial en aidant les communautés à formuler leurs revendications, que celles-ci portent sur la langue ou sur d'autres droits de l'homme. A l'inverse, la préparation de documents sur la santé, le développement des collectivités ou l'enseignement des langues, et destinés aux communautés marginalisées nécessite l'intervention de spécialistes. En effet, il est important transmettre les notions et les contenus en tenant compte des spécificités culturelles.

3.4 Diversité linguistique et diversité écologique

Sur les 900 écorégions du monde répertoriées par le WWF, 238 zones (connues sous le nom de "Global 200 Ecoregions") ont été désignées comme ayant une importance fondamentale pour la préservation de la viabilité écologique de la planète. Ces 200 écorégions mondiales abritent un nombre très important de groupes ethnolinguistiques. Ce sont ces peuplades qui ont accumulé, au cours de longues années d'adaptation à leur environnement, des connaissances écologiques sans pareil.

Il faut maintenant que la préservation des espèces trouve son pendant linguistique. La recherche s'intéresse aujourd'hui aux parallèles, mais également aux liens entre la biodiversité de la planète et la diversité linguistique et culturelle, ainsi qu'aux causes et aux conséquences de la perte de la diversité à tous les niveaux. Ce rapprochement est, en lui-même, important, puisqu'il indique que la diversité de la *vie* pourrait avoir pour origine la diversité de la *nature*, de la *culture* et de la *langue*. Luisa Maffi a ainsi proposé de raisonner en termes de "diversité bioculturelle", tandis que Michael Krauss a avancé l'idée d'un "logosphère", une matrice qui relierait toutes les langues du monde, comme la biosphère relie tous les écosystèmes (Maffi, Krauss, et Yamamoto 2001: 74).

3.5 Les archives comme moyen de sauvegarde

Même lorsqu'on ne peut plus préserver, perpétuer ou revitaliser une langue, celle-ci doit faire l'objet de l'archivage le plus complet. En effet, toutes les langues incarnent les connaissances culturelles et écologiques des peuples qui les parlent. De plus, les langues présentent une diversité importante. Les raisons incitant à créer des archives linguistiques sont nombreuses : (1) ce travail permet d'enrichir le patrimoine intellectuel de l'homme ; (2) il apporte un regard sur la culture qui peut avoir échappé aux chercheurs jusqu'alors ; (3) au cours du travail d'archivage, la personne apportant ses connaissances sur la langue peut revitaliser les connaissances linguistiques et culturelles.

IV. L'évaluation de la menace sur une langue et l'urgence de l'archivage

4.1 Rappel

Aucun critère pris isolément ne peut confirmer ou démentir la vitalité d'une langue ou la nécessité d'une démarche d'archivage. Les communautés linguistiques sont complexes et diversifiées, de sorte que le simple dénombrement des locuteurs d'une langue se révèle déjà difficile. Nous avons défini six critères pour évaluer la vitalité d'une langue et l'importance de la menace qui pèse sur elle ; deux critères traduisant le ressenti des locuteurs ; et un critère pour évaluer l'urgence d'un travail d'archivage. Ensemble, ces neuf critères permettent de brosser un tableau fidèle de la situation sociolinguistique d'une langue.

4.2 L'évaluation de la vitalité d'une langue[3]

4.2.1 Principaux critères d'évaluation de la vitalité d'une langue

Les six critères mis au point par le groupe sont définis ci-après : (1) La transmission de la langue d'une génération à l'autre ; (2) Le nombre absolu des locuteurs ; (3) La proportion des locuteurs dans la population de référence ; (4) La perte de contextes linguistiques existants ; (5) La réaction à des contextes et à des média nouveaux ; (6) La richesse des supports pédagogiques pour l'enseignement de la langue et l'alphabétisation. Rappelons qu'***aucun de ces paramètres ne doit être étudié isolément***. Il se peut effectivement qu'une langue soit très bien notée au regard de l'un des critères, tout en nécessitant une intervention immédiate, en raison d'autres éléments.

1er critère. La transmission de la langue d'une génération à l'autre

Le critère le plus souvent utilisé dans l'évaluation de la vitalité d'une langue concerne sa transmission (ou sa non-transmission) d'une génération à la suivante (Fishman 1991). On peut attribuer une note pour traduire la situation de la langue, depuis la stabilité jusqu'à l'extinction. Mais même lorsqu'une langue semble être "hors de danger" (voir ci-dessous), sa vitalité n'est pas assurée ; en effet, ses locuteurs peuvent à tout moment cesser de transmettre la langue à la génération suivante. On distingue six niveaux de danger liés à la transmission de la langue entre les générations.

Hors de danger (5) : La langue est parlée par *toutes les générations*. Il n'existe aucun signe de menace linguistique due à une autre langue et la transmission de la langue de génération en génération s'effectue, apparemment, sans interruption.

Stable mais menacée (5-) : La langue est utilisée dans la majorité des contextes, par toutes les générations ; la transmission de la langue entre les générations est intacte. Cependant, le multilinguisme dans la langue maternelle et dans l'une ou plusieurs langues dominantes a usurpé certains contextes de communication importants. Il convient, cependant, de rappeler que le multilinguisme, à lui seul, ne constitue pas nécessairement une menace pour les langues.

Fragilisée (4) : Toutes les familles ou tous les enfants appartenant à une communauté donnée ne parlent pas la langue d'origine en tant que langue majoritaire ; la langue d'origine peut être

---

3 La section IV s'inspire des écrits de Brenzinger (2000), de Wurm (2000), et de Krauss (2000).

réservée à certains contextes sociaux précis (par exemple, à la maison, lorsque les enfants s'adressent à leurs parents et à leurs grands-parents)

En danger (3) : La langue n'est plus enseignée aux enfants en tant que langue maternelle au sein de la famille. Les locuteurs les plus jeunes sont donc de la génération des parents. A ce stade, les parents peuvent s'adresser à leurs enfants dans leur langue, mais le plus souvent, les enfants ne répondent pas dans cette langue.

En grand danger (2) : La langue n'est *parlée* que par les *grands-parents ou les générations antérieures* ; si la génération des parents peut *comprendre* cette langue, elle ne l'utilise pas pour s'adresser à ses enfants.

En situation critique (1) : Les locuteurs les plus jeunes sont de *la génération des arrière grands-parents* et la langue n'est pas utilisée dans la vie quotidienne. Dans la plupart des cas, ces personnes n'ont qu'un *souvenir* partiel de la langue, mais *ne l'utilisent pas*, l'entourage ne la comprenant pas.

Eteinte (0) : Nul ne parle ni ne se souvient de la langue.

Situation de la langue	Note	Population des locuteurs
En sécurité	5	La langue est utilisée par des personnes de tous les âges, y compris les enfants.
Fragilisé	4	La langue est utilisée par certains enfants dans tous les contextes ; tous les enfants l'emploient dans certains contextes précis.
En danger	3	La langue est employée essentiellement par la génération des parents et les personnes plus âgées.
En grand danger	2	La langue est employée essentiellement par la génération des grands-parents et les personnes plus âgées.
En situation critique	1	La langue est employée par une population très réduite, appartenant à la génération des arrière grands-parents et les personnes plus âgées.
Eteinte	0	Il n'y a plus de locuteurs.

2e critère : Nombre absolu de locuteurs

Il est impossible de donner une interprétation juste à partir de chiffres absolus, mais on peut affirmer qu'une communauté de locuteurs dont le nombre est réduit est une communauté à risque. Un groupe à population faible sera toujours bien plus vulnérable à la décimation (par la maladie, la guerre, la catastrophe naturelle) qu'un groupe dont la population est élevée. Un groupe linguistique de taille modeste peut également s'intégrer à un groupe voisin, ce qui entraîne l'abandon de sa langue et de sa culture.

3e critère : Proportion de locuteurs par rapport à la population globale

Le nombre de locuteurs rapporté à la population globale d'une communauté constitue un indicateur important de la vitalité d'une langue, cette "communauté" pouvant correspondre à un groupe ethnique, religieux, régional ou national auquel la communauté de locuteurs s'identifie. L'échelle suivante permet d'évaluer la situation de la langue.

Situation de la langue	Note	Proportion de locuteurs par rapport à la population de référence globale
En sécurité	5	La langue est parlée par tous.
fragilisé	4	La langue est parlée par la quasi-totalité de la population.
En danger	3	La langue est parlée par la majorité de la population.
En grand danger	2	La langue est parlée par une minorité au sein de la population.
En situation critique	1	Le nombre de locuteurs est très réduit.
Eteinte	0	Personne ne parle la langue.

4e critère : La perte des contextes linguistiques existants

La multiplicité des lieux dans lesquels une langue est parlée, les personnes avec qui elles sont parlées et les types de sujets évoqués ont une incidence directe sur la transmission ou la non-transmission de la langue à la génération suivante.

L'utilisation universelle (5) : La langue du groupe ethnolinguistique est la langue des interactions, de l'identité, de la pensée, de la créativité et des loisirs ; elle fait l'objet d'une utilisation active dans tous les domaines discursifs et dans toutes les activités.

La parité multilingue (4) : Il existe une ou plusieurs langues dominantes, autre que la langue du groupe ethnolinguistique, faisant office de langue(s) officielle(s) dans la majorité des contextes publics : Etat, administrations, structures d'enseignement... La langue en question peut néanmoins continuer de faire partie intégrante de la vie quotidienne collective, notamment dans les institutions religieuses traditionnelles, les commerces locaux et les lieux où se retrouvent les

membres de la communauté. En raison de cette coexistence des langues dominante et non-dominante, les locuteurs utilisent chacune des langues à une fin différente (dysglossie), la langue non-dominante étant réservée aux contextes informels ou familiaux, tandis que la langue dominante est utilisée dans les contextes officiels et publics. La langue dominante peut être, aux yeux des locuteurs, la langue de l'ouverture économique et sociale. Les membres les plus âgés de la communauté peuvent, en revanche, continuer d'utiliser uniquement la langue minoritaire. Il est à noter que le multilinguisme, phénomène courant dans le monde, n'entraîne pas forcément la perte des langues.

Contextes linguistiques en baisse (3) : On voit la langue non dominante céder du terrain et, dans les foyers, les parents commencent à s'adresser à leurs enfants dans la langue dominante dans les interactions de la vie quotidienne. Les enfants, pour leur part, deviennent des *locuteurs partiels* de leur langue (*des bilingues passifs*). Les parents sont, dans la majorité des cas, capables d'une production bilingue, dans la langue dominante et la langue indigène : ils comprennent les deux langues et les parlent. Il peut exister des enfants bilingues dans les familles où la langue indigène fait l'objet d'une utilisation active.

Un cadre réduit ou formel (2) : La langue non-dominante n'est plus utilisée que dans un contexte officiel, notamment pour les rites et dans l'administration. La langue peut également continuer d'être utilisée dans les espaces culturels, lors des festivals, et lors de cérémonies réunissant des membres plus âgés de la communauté. Parmi les exemples de contextes où la langue minoritaire persiste, on peut citer les foyers où les grands-parents sont toujours présents ou d'autres lieux de réunion traditionnels pour les personnes âgées. Les personnes capables de comprendre la langue sans la parler sont nombreuses.

Un cadre extrêmement réduit (1) : La langue non-dominante n'est plus utilisée que dans des situations très rares, telles que les grandes occasions, et dans la majorité des cas, n'est parlée que par une poignée d'individus (ex. les personnes présidant aux rites lors des cérémonies). Il peut exister quelques individus capables de se rappeler au moins une partie de la langue (*les gardiens du souvenir*).

Eteinte (0) : La langue n'est plus parlée, quel que soit le lieu ou le moment.

Situation de la langue	Note	Cadres et fonctions
Utilisation universelle	5	La langue est utilisée dans tous les cadres et pour toutes les activités.
Parité multilingue	4	Deux ou plusieurs langues peuvent être utilisées dans la grande majorité des contextes sociaux et pour la plupart des activités.
Situations linguistiques en déperdition	3	La langue est utilisée en famille et pour différentes activités, mais la langue dominante a commencé à pénétrer jusque dans les foyers.
Cadre réduit ou formel	2	La langue est utilisée dans certaines contextes sociaux et pour certaines activités.
Cadre extrêmement réduit	1	La langue n'est utilisée que dans une poignée de situations et pour très peu d'activités.
Eteinte	0	La langue n'est plus utilisée, quelle que soit l'activité ou la situation.

Il convient de souligner que le multilinguisme constitue la norme dans la majorité des régions du monde. Ce n'est pas parce que les locuteurs ne sont pas monolingues que leur langue n'est pas essentielle. Il est indispensable que les langues indigènes aient une utilité indiscutable dans des contextes culturels importants.

5e critère : La réaction face à des contextes et des médias nouveaux

Une communauté peut voir naître de nouveaux contextes linguistiques, à la suite de changements dans ses conditions de vie. Si certaines d'entre elles parviennent à accroître leur langue pour englober le nouveau contexte, la majorité n'y parvient pas. Les écoles, les nouveaux milieux professionnels, les nouveaux médias (dont les médias de grande diffusion et l'Internet), ne font que renforcer le champ et l'emprise de la langue dominante, aux dépens des langues menacées. Même si la langue menacée ne perd pas de terrain, l'utilisation de la langue dominante dans le nouveau contexte possède quelque chose d'hypnotisant, à l'instar de la télévision.

Si les communautés ne parviennent pas à relever les défis de la modernité en adaptant leur langue, cette dernière risque d'être de plus en plus dépassée et stigmatisée.

Situation de la langue	Note	L'acceptation des contextes et des médias nouveaux par la langue menacée
Dynamique	5	La langue est utilisée dans tous les nouveaux contextes
Robuste/active	4	La langue est utilisée dans la majorité des nouveaux contextes
Souple	3	La langue est souvent utilisée dans les nouveaux contextes
Satisfaisante	2	La langue est utilisée dans certains contextes nouveaux
Peu active	1	La langue n'est utilisée que dans quelques contextes.
Inactive	0	La langue n'est pas du tout utilisée dans les nouveaux contextes.

La nature et les caractéristiques des nouveaux contextes peuvent varier selon l'environnement local. L'exemple suivant permet de mieux comprendre ce critère : admettons qu'une langue menacée soit utilisée par les médias de grande diffusion (radio ou télévision), mais seulement pendant une demi-heure par semaine. Si l'existence de ce média laisse penser que la langue est très dynamique, le temps de diffusion, extrêmement réduit, ne permet en réalité qu'une exposition très faible à la langue, d'où une note de 2 ou de 3. Naturellement, le stade de développement des différents médias ne peut pas être identique.

Dans l'enseignement, l'évaluation peut s'appuyer sur deux aspects différents : d'une part, jusqu'à quel niveau enseigne-t-on dans la langue menacée ? ; et d'autre part, quelle est la pénétration de la langue menacée dans les différentes matières que comporte les programmes ? Une langue menacée qui est utilisée dans l'enseignement de toutes les matières et à tous les niveaux sera bien mieux notée qu'une langue menacée qui n'est enseignée qu'une heure par semaine.

Dans l'évaluation de la capacité de réaction d'une communauté linguistique menacée, il est important de prendre en compte tous les contextes nouveaux, qu'ils se rapportent à l'emploi, à l'enseignement ou aux médias.

6e critère : La richesse des supports pédagogiques pour l'enseignement de la langue et l'alphabétisation

Il est essentiel d'enseigner dans la langue menacée si on veut en assurer la vitalité. Certaines communautés linguistiques ont préservé une forte tradition orale, et ne souhaitent parfois pas que leur langue soit écrite. A l'inverse, d'autres communautés s'enorgueillissent de l'alphabétisation de leurs locuteurs. On peut, en tout état de cause, affirmer que l'alphabétisation est directement liée au développement social et économique. Il faut donc des livres et des supports portant sur tous les sujets, qui tiennent compte de l'âge et de la maîtrise linguistique de leurs publics.

Note	Disponibilité des supports écrits
5	Il existe une orthographe et une tradition littéraire bien assises, avec une grammaire, des dictionnaires, des textes, une littérature et des médias courants. On utilise la langue sous forme écrite dans l'administration et dans l'enseignement.
4	Il existe des supports écrits et, à l'école, les enfants acquièrent des techniques de lecture et d'écriture dans cette langue. La langue n'est pas utilisée sous forme écrite dans l'administration.
3	Il existe des supports écrits et les enfants peuvent être exposés à la langue écrite à l'école. L'absence de la presse écrite dans cette langue ne permet pas d'encourager l'alphabétisation
2	Il existe des supports écrits, mais ceux-ci peuvent n'intéresser qu'un petit nombre au sein de la collectivité. Pour les autres, ces écrits peuvent avoir une importance symbolique. La lecture et l'écriture dans cette langue ne figurent pas aux programmes scolaires.
1	La communauté possède une orthographe pratique et quelques supports sont élaborés.
0	La communauté ne dispose pas d'un système orthographique.

4.2.2 Ressenti de la langue et politiques linguistiques

La culture linguistique dominante, qu'elle soit régionale ou nationale, peut être à l'origine de la préservation, de la promotion ou de l'abandon d'une langue non-dominante. L'idéologie linguistique d'un Etat peut inciter les minorités linguistiques à se mobiliser pour préserver leur langue, comme elle peut les obliger à l'abandonner. En effet, les dispositions d'une population vis-à-vis des langues peuvent jouer un rôle déterminant dans la promotion ou, au contraire, la perte de ces langues.

Les membres de la culture dominante définissent l'environnement idéologique, en promulguant un ensemble des valeurs, dans lequel leur langue ressort comme étant un atout, voire un symbole de l'unification de la région ou de l'Etat. Il arrive que plusieurs grandes communautés linguistiques se disputent le même espace politique ou social, tout en ayant, accessoirement, un regard différent sur les langues. Par conséquent, on croit que la multiplicité des langues est un facteur de discorde et une menace pour l'unité nationale. En promulguant une langue dominante unique, les Etats cherchent à repousser une menace *qui n'est pas confirmée*. Ce choix peut entraîner une action législative en matière de langues. Les politiques peuvent ainsi décourager, voire interdire l'utilisation de langues différentes. Dans tous les cas, la politique nationale, ou l'absence d'une politique explicite, a une incidence directe sur le ressenti de la communauté linguistique.

4.2.2.1 Ressenti de la langue et politiques linguistiques : les groupes dominants et non-dominants

Les Etats comptant plusieurs langues différentes peuvent mettre en oeuvre une politique explicite régissant l'utilisation de ces langues. A l'extrême, cette politique pourrait consister à désigner une langue officielle unique, toutes les autres étant interdites. Inversement, on pourrait également accorder un statut équivalent à toutes les langues. Mais l'équivalence aux yeux de la loi ne suffit pas à garantir le maintien et la vitalité à terme d'une langue.

7e critère : Politiques linguistiques et traitement de la langue par l'Etat et les institutions

Les Etats et les institutions peuvent adopter une politique officielle et/ou une conduite officieuse vis-à-vis des langues dominantes et secondaires.

Un soutien uniforme (5) : On considère que toutes les langues parlées dans le pays constituent un bien précieux. La loi les protège donc et l'Etat favorise le maintien des langues en mettant en oeuvre des politiques conçues à cet effet.

Un soutien inégal (4) : Les langues non-dominantes font l'objet de mesures de protection législatives explicites, mais on distingue nettement les contextes dans lesquels la/les langue(s) dominante(s) et la/les langue(s) non-dominante(s) ou protégée(s) sont utilisées. L'Etat encourage les groupes ethnolinguistiques à maintenir et à utiliser leur langue, le plus souvent dans un cadre privé (en famille), et non dans un cadre public (ex. à l'école). Les contextes dans lesquels la langue dominante est utilisée peuvent jouir d'un prestige important (ex. lors de cérémonies).

L'assimilation passive (3) : Le groupe dominant est indifférent à l'évolution des langues minoritaires, tant que la langue dominante continue de prévaloir dans les échanges de tous les jours. Même s'il ne s'agit pas d'une politique officielle, l'utilisation de la langue dominante à l'exclusion de toutes les autres en fait, *de facto*, la langue officielle. Dans la majorité des cas, les contextes dans lesquels est utilisée la langue non-dominante ne revêtent aucun prestige.

L'assimilation active (2) : L'Etat encourage les groupes minoritaires à abandonner leur langue en organisant l'enseignement public destiné à ces groupes dans la langue dominante. L'utilisation de la langue non-dominante, que ce soit à l'écrit ou à l'oral, n'est pas encouragée.

L'assimilation forcée (1) : L'Etat a mis en place une politique explicite pour ériger la langue du groupe dominant en langue officielle unique, les langues des groupes minoritaires n'étant ni reconnues, ni soutenues.

L'interdiction (0) : L'utilisation des langues minoritaires est interdite dans tous les contextes. Elles peuvent, dans certains cas, être tolérées dans un contexte privé.

Importance du soutien	Note	Traitement officiel de la langue
Soutien uniforme	5	Toutes les langues jouissent d'une protection.
Soutien inégal	4	Les langues minoritaires sont protégées dans l'utilisation privée. Elle est souvent réservée à des occasions prestigieuses.
Assimilation passive	3	Il n'existe aucune politique officielle concernant les langues minoritaires ; la langue dominante prévaut dans les échanges courants.
Assimilation active	2	L'Etat encourage l'assimilation à la langue dominante. Les langues minoritaires ne jouissent d'aucune protection.
Assimilation forcée	1	La langue dominante est la seule langue officielle, tandis que les langues non-dominantes ne sont ni reconnues, ni protégées.
Interdiction	0	Les langues minoritaires sont interdites.

8e critère : Le ressenti de la langue par les membres des communautés minoritaires

Les membres d'une communauté linguistique sont rarement indifférents à leur langue. Ils peuvent estimer qu'elle est essentielle à la collectivité et à leur identité, d'où la volonté de la protéger ; ils peuvent aussi continuer de parler la langue sans la promouvoir. Le groupe peut ressentir une honte vis-à-vis de sa langue, auquel cas, il ne cherchera pas à la promouvoir. Enfin, certains groupes peuvent estimer que leur langue d'origine constitue un frein et éviteront sciemment de l'utiliser.

Dans le cas où les membres ont un ressenti très positif vis-à-vis de la langue, celle-ci peut devenir un symbole puissant de l'identité du groupe. De même que l'on est attaché à ses traditions familiales, aux fêtes et aux manifestations organisées par sa communauté, les membres de ces communautés peuvent placer la langue est au coeur de leurs valeurs culturelles, elle peut devenir indispensable à la collectivité et à l'identité culturelle. En revanche, si la langue est perçue comme un obstacle à l'avancement économique et à l'intégration à la société, un ressenti négatif peut s'installer au sein du groupe vis-à-vis de sa langue.

Note	Ressenti de la langue par la communauté linguistique
5	La communauté est *unanimement* attachée à sa langue et tient à en encourager l'utilisation.
4	*La majorité* des membres sont favorables au maintien de la langue.
3	*Nombreux* sont les membres qui souhaitent le maintien de la langue ; les autres sont indifférents, voire favorables à l'abandon de la langue.
2	*Certains* membres sont favorables au maintien de la langue ; les autres sont indifférents, voire favorables à l'abandon de la langue.
1	Seul *une poignée* de membres sont favorables au maintien de la langue ; les autres sont indifférents, voire favorables à l'abandon de la langue.
0	La perte éventuelle de la langue est accueillie par une *indifférence générale* ; la langue dominante est préférée par tous les locuteurs.

4.2.2.2 Ressenti de la langue et politiques linguistiques : Interaction et incidence sur la société

Le ressenti de la population vis-à-vis des langues minoritaires, qu'il soit positif, neutre ou négatif, se conjugue avec la politique nationale et les pressions sociétales pour décider du renforcement ou, au contraire, de l'affaiblissement de la langue dans différents contextes.

Les membres des communautés linguistiques font souvent le choix d'abandonner leur langue parce qu'ils pensent ne pas avoir de choix, ou parce qu'ils ne sont pas suffisamment informés des conséquences à long terme que pourraient avoir leur "décision". Ces personnes se sont, pour la plupart, vu présenter un ultimatum : ("Vous pouvez vous raccrocher à votre langue et à votre identité, mais vous ne trouverez pas d'emploi" ou "Si vous abandonnez votre langue, vous aurez de meilleures chances de vous en sortir"). Or, le maintien et l'utilisation des deux langues donnent de meilleures chances encore.

Lorsque deux langues jouissent d'une considération inégale, les membres du groupe minoritaire parlent, le plus souvent, leur langue maternelle et la langue dominante. Les locuteurs peuvent progressivement glisser vers une utilisation exclusive de la langue dominante. Mais on voit aussi certains groupes minoritaires résister à la domination linguistique, en mobilisant ses membres pour faire revivre ou pour renforcer la langue. Le choix de l'activisme linguistique nécessite des stratégies adaptées à la situation sociolinguistique, qui correspond généralement à l'un des modèles suivants :

(a) réhabilitation de la langue : Il s'agit de réintroduire une langue tombée dans l'oubli pendant un certain temps, comme l'hébreu suite à la création de l'état d'Israël, ou le gaélique en Irlande ;

(b) renforcement de la langue : Il s'agit de renforcer la présence de la langue non dominante afin de contrecarrer une menace linguistique éventuelle de la langue dominante, comme le gallois ;

(c) le maintien de la langue : on encourage l'utilisation durable, à l'écrit (lorsqu'il existe une orthographe) et à l'oral, de la langue non-dominante dans une région ou un Etat où les notions de multilinguisme et de langue dominante (*lingua franca*) sont présentes, comme dans le cas du maori, en Nouvelle-Zélande.

Pour assurer la vitalité d'une langue, il faudrait idéalement que les locuteurs aient non seulement un attachement fort à leur langue, mais également une idée précise des contextes sociaux dans lesquels leur langue doit être utilisée. La stabilité à long terme d'une langue dépend du dynamisme de ses locuteurs.

4.2.3 Degré d'urgence du travail d'archivage

9e critère : Importance et qualité des archives

Pour connaître le degré d'urgence d'une démarche d'archivage d'une langue, il est essentiel de répertorier les supports linguistiques existants et d'en évaluer la qualité. Les textes écrits, notamment les transcriptions et les traductions annotées d'enregistrements audiovisuels de l'expression orale dans son occurrence naturelle, constituent un atout essentiel. Ces informations permettent aux membres des communautés linguistiques de formuler des missions spécifiques, tout en permettant aux linguistes de mettre en place des projets de recherche en collaboration avec les membres de la communauté linguistique.

Qualité des archives	Note	Archives linguistiques
Supérieure	5	On dispose de grammaires et de dictionnaires exhaustifs, comme de textes intégraux ; la production de supports linguistiques est ininterrompue. Il existe par ailleurs des enregistrements audio et vidéo annotés et de bonne qualité.
Bonne	4	On dispose d'une grammaire de qualité et de plusieurs dictionnaires, grammaires, textes, et oeuvres littéraires satisfaisants. Dans certains cas, il existe des médias courants, avec mise à jour occasionnelle. Les enregistrements audio et vidéo annotés et de bonne qualité sont en nombre suffisant.
Satisfaisante	3	Il peut exister une grammaire satisfaisante, de même qu'un nombre suffisant de grammaires, de dictionnaires et de textes, mais les médias courants sont absents ; les enregistrements audio et vidéo peuvent exister, mais leur qualité et le travail d'annotation ne sont pas uniformes.

Qualité des archives	Note	Archives linguistiques
Inégale	2	Il existe des schémas grammaticaux, des lexiques et des textes permettant un certain niveau de recherches linguistiques, mais ces supports sont loin d'être exhaustifs. Il peut exister des enregistrements audio et vidéo, de qualité variable, avec ou sans annotation.
Insuffisante	1	Il n'existe que quelques ébauches de grammaire, des lexiques réduits et des textes partiels. Lorsqu'ils existent, les enregistrements audio et vidéo sont soit inexploitables, soit vierges de toute annotation.
Absente	0	Il n'existe pas de support.

4. 3 Indice de la vitalité linguistique : une évaluation du poids des différents critères

Dans cette partie, nous nous intéressons à l'interprétation de ces neuf critères. Pris dans leur ensemble, les tableaux ci-dessus permettent d'évaluer la situation d'une langue minoritaire, tout en mettant en exergue le type d'actions nécessaire au maintien, à la revitalisation, à la préservation et à l'archivage de cette langue.

La vitalité linguistique peut varier de façon considérable, en fonction de la situation des différentes communautés de locuteurs. La nécessité de la documentation peut, de même, être plus ou moins grande, selon les circonstances. Aussi est-il difficile de quantifier chacun de ces critères pour aboutir à une "note" globale. Nous ***décourageons*** même toute démarche qui procéderait par simple addition. Au contraire, il convient d'étudier les différents critères de la vitalité linguistique en tenant compte de l'objectif recherché.

Nous avons, jusqu'à présent, exploré les critères suivants :

1er critère : Transmission de la langue de génération en génération (échelle relative)
2e critère : Nombre absolu des locuteurs (chiffre réel)
3e critère : Nombre des locuteurs rapporté à la population globale de référence (échelle relative)
4e critère : Perte de contextes linguistiques existants (échelle relative)
5e critère : Réactions aux contextes et aux médias nouveaux (échelle relative)
6e critère : Supports pédagogiques pour l'enseignement de la langue et l'alphabétisation (échelle relative)
7e critère : Politiques linguistiques et traitement de la langue par l'Etat et les institutions (échelle relative)
8e critère : Ressenti de la langue par les membres de la communauté (échelle relative)
9e critère : Importance et qualité des archives (échelle relative)

La description des différents critères ci-dessus a été donnée à titre indicatif. Les utilisateurs devront adapter ces principes au contexte local ainsi qu'à l'objectif recherché.

1er exemple. Auto-évaluation par une communauté linguistique

Une communauté linguistique peut utiliser ces critères pour faire une évaluation préliminaire de sa situation avant de décider d'un éventuel complément d'action. Dans ce cas, si tous les critères conservent une importance certaine, il conviendra d'être particulièrement attentifs aux six premiers critères. L'étude peut révéler que la langue est surtout parlée par les grands-parents et la génération des aînés, ce qui correspondrait à la mention "en grand danger" (note : 2), d'après le 1er critère, portant sur la "transmission de la langue d'une génération à l'autre". La communauté peut également s'apercevoir que la langue est utilisée essentiellement pour les cérémonies et lors des fêtes collectives. Au regard du 4e critère, "Perte des contextes linguistiques existants", on peut donc estimer que la langue est réservée à une utilisation "réduite ou officielle" (note : 2). Il se peut aussi que le groupe soit "majoritairement favorable au maintien de la langue" (note : 4, au regard du 8^{e} critère, portant sur le ressenti de la langue par les membres de la communauté linguistique). Les membres du groupe peuvent estimer que leur langue est en grand danger de disparition à courte échéance si rien n'est fait. Mais l'étude aura révélé que les individus au sein du groupe souhaitent vivement renverser la tendance actuelle, ceux-ci s'étant prononcés en faveur d'une action de revitalisation de la langue. Une fois tous les critères examinés et l'évaluation menée à terme, le groupe disposera d'un argumentaire solide à présenter aux agences susceptibles de lui apporter leur concours.

2e exemple. L'évaluation externe

Ces indications pourront également se révéler utiles dans le cadre de la préparation d'une politique d'intérêt général, entreprise par des organismes soit officiels, soit informels, qui s'emploient à assurer le maintien et la revitalisation des langues, le renforcement de l'alphabétisation ou l'archivage.

Lorsqu'il y a plus d'une langue minoritaire, les critères définis précédemment peuvent constituer un outil de comparaison important. Le résultat du travail de comparaison permettra de dégager de nombreux axes pour le renforcement de la diversité linguistique dans une région donnée. Il peut ainsi : permettre d'établir un classement des langues en fonction de l'importance de la menace qui pèse sur les langues ; sensibiliser le grand public à l'importance de la diversité linguistique ; inciter les linguistes à se mobiliser pour rétablir l'équilibre entre les langues ; ou encore, alerter les organismes nationaux et internationaux au déclin des ressources intellectuelles de l'homme (l'annexe 1 propose un exemple de la comparaison des langues parlées au Venezuela).

V. Conclusions

De nouvelles menaces pèsent aujourd'hui sur la vitalité de nos langues. L'heure est venue de mobiliser les ressources de tous les peuples et de puiser dans cette diversité linguistique et culturelle pour faire avancer l'humanité. La mise en commun des ressources devra se faire à tous les niveaux, depuis les linguistes jusqu'à organismes gouvernementaux et institutionnels, en passant par les groupes de locuteurs et les ONG.

Au niveau des collectivités, on voit depuis plusieurs décennies se développer des projets d'enseignement de la langue, le plus souvent avec des ressources techniques extrêmement limitées. A la différence des enseignants des grandes langues du monde, le personnel intervenant dans le cadre de ces projets n'a aucune formation, que ce soit en pédagogie (en dépit des exigences des collectivités locales) ou pour l'élaboration des programmes scolaires, voire même des schémas les plus élémentaires pour caractériser la langue. Ces enseignants doivent donc acquérir plusieurs compétences : pédagogiques, d'abord (élaboration des programmes et des supports, techniques et méthodes pour enseigner les

langues) ; mais également sociolinguistiques (fonctionnement de la langue ancestrale au sein de la communauté, mécanismes de l'abandon éventuel de la langue) ; et linguistiques (recueil des informations, analyse, description).

De même, les linguistes, les activistes de la sauvegarde des langues et les décideurs politiques ont le devoir permanent de développer et de faire connaître les mécanismes les plus efficaces et les plus viables pour assurer la survie et la revitalisation des langues menacées. Surtout, ils doivent travailler en collaboration et sur un pied d'égalité avec les communautés linguistiques menacées.

Il est de notre devoir commun d'empêcher la disparition des langues ; nous devons oeuvrer pour leur maintien et leur transmission ininterrompue aux générations futures. La nécessité de renforcer la diversité linguistique est parfaitement expliquée par cet ancien de la tribu des Navajo :

Si tu ne respires pas,
L'air n'existe pas.
Si tu ne marches pas,
La Terre n'existe pas.
Si tu ne parles pas,
Le monde n'existe pas.

(Il s'agit d'une paraphrase, par Akira Yamamoto, des propos d'un ancien de la tribu des Navajo, recueillis pour le documentaire de la PBS TV, *Millennium Series: Tribal Wisdom and the Modern World*, animé par David Maybury-Lewis, et diffusé le 24 mai 1992)

Bibliographie

Aikawa, Noriko

2001 UNESCO's Programme on Languages. *Conference Handbook on Endangered Languages of the Pacific Rim*, pp. 13-24. Osaka: Endangered Languages of the Pacific Rim Project.

Bernard, H. Russell

1992 Preserving Language Diversity: *Human Organization* 51 (1), 82-89.

Brenzinger, Matthias

2000 The Endangered Languages of the World. Présenté lors du colloque : Language Endangerment, Research and Documentation - Setting Priorities for the 21st Century (organisé par Matthias Brenzinger avec le concours de la fondation Volkswagen). 12-17 février 2000. Karl-Arnold-Akademie, Bad Godesberg, Allemagne.

Fishman, Joshua A.

1991 *Reversing Language Shift: Theoretical and Empirical Foundations of Assistance to Threatened Languages*. Clevedon: Multilingual Matters.

Hague Recommendation, The

1996/1997 Recommandations de La Haye relatives aux droits à l'éducation des minorités. *International Journal on Minority and Group Rights*. Numéro spécial sur les droits à l'éducation des minorités nationales. 4.2. http://www.osce.org/hcnm/.

Hale, Ken

1998 On endangered languages and the importance of linguistic diversity. In *Endangered Languages; Language Loss and Community Response,* ed. De Lenore A. Grenoble et Lindsay J. Whaley. Pp. 192-216. Cambridge: Cambridge University Press.

Krauss, Michael

2000 Preliminary Suggestions for Classification and Terminology for Degrees of Language Endangerment. (See Brenzinger 2000.)

Maffi, Luisa, Michael Krauss, and Akira Yamamoto

2001 The World Languages in Crisis: Questions, Challenges, and a Call for Action. Presented for discussion with participants at the 2nd International Conference on Endangered Languages of the Pacific Rim, Kyoto, Japan. November 30 - December 2, 2001. *Conference Handbook on Endangered Languages of the Pacific Rim*, pp. 75-78. Osaka: Endangered Languages of the Pacific Rim Project.

Skutnabb-Kangas, Tove

2000 *Linguistic genocide in education - or worldwide diversity and human rights?* Mahwah, New Jersey: Lawrence Earlbaum Associates.

Wurm, Stephen A.

2000 Threatened languages in the Western Pacific area from Taiwan to, and including, Papua New Guinea. (See Brenzinger 2000.)

WWF International and Terralingua

2000 *Indigenous and Traditional Peoples of the World and Ecoregion Conservation: An Integrated Approach to Conserving the World's Biological and Cultural Diversity.* 1196 Gland, Switzerland: WWF-World Wide Fund for Nature [ex-World Wildlife Fund].

ANNEXE I

Evaluation de la vitalité linguistique : L'exemple du Venezuela (préparé par Madame María E. Villalón)

Dans ce document, neuf critères ont été proposés pour l'évaluation de la vitalité linguistique et de la nécessité d'un travail d'archivage. Ces critères peuvent être appliqués simultanément à plusieurs langues pour obtenir une comparaison de leur résistance relative, apprécier les différentes situations sociolinguistiques et dresser la liste des actions prioritaires. L'exemple suivant, qui porte sur trois langues indigènes du Venezuela, donne une illustration de l'utilisation de ces critères à des fins de comparaison. Le Venezuela reconnaît et protège ses langues minoritaires. Le mapoyo est une langue caribe qui n'est plus parlée spontanément ; seule une poignée d'anciens en gardent le souvenir, dans une communauté multiethnique dont tous les membres s'expriment en espagnol, par ailleurs la première langue enseignée aux enfants Mapoyo. Le kari'ña est égalemente une langue caribe, mais elle compte bien plus de locuteurs, dont une majorité de bilingues. Certains anciens ont appris le kari'ña en première langue et le parlent couramment, même si l'espagnol reste la langue préférée de tous les jours pour la majorité des Kari'ña, qui sont plus de 8.000. Le sanima, qui a une parenté avec le Yanomami, compte plus de deux mille locuteurs, mais la grande majorité n'est pas bilingue dans la langue dominante (l'espagnol).

Dans le tableau ci-dessous, représentant le "nombre des locuteurs", ne sont comptés que les locuteurs maîtrisant parfaitement la langue. Dans le cas du kari'ña et du sanima, il s'agit de chiffres approximatifs, aucune statistique récente n'étant disponible. Les chiffres des Mapoyo sont plus précis, puisqu'ils résultent de travaux de terrain[4] relativement récents. Ils sont néanmoins donnés entre parenthèses, pour traduire le fait qu'il s'agit de "gardiens du souvenir" plus que de locuteurs. En ce qui concerne les "Supports pédagogiques pour l'enseignement de la langue et l'alphabétisation, j'ai attribué la note 1 au mapoyo, puisqu'un système d'écriture vient d'être élaboré pour la première fois et doit être présenté à la communauté sous peu, avec des supports pédagogiques audiovisuels[5]. Enfin, bien qu'il n'existe pratiquement aucune archive du sanima vénézuélien, il existe des enregistrements sans annotation, de qualité inégale, de même qu'une ébauche grammaticale de la variante brésilienne, très proche et mieux documentée[6]. Aussi peut-on attribuer la note 1 pour qualifier "L'importance et la qualité des archives".

---

4 Villalón, María Eugenia & Tania Granadillo. Los marcadores de Persona de la Lengua Mapoyo. In Hein van der Voort et Simon van de Kerke (eds.), *Indigenous Languages of Lowland South America*. CNWS Publications Vol. 90, (ILLA) Vol. 1. Leiden: Leiden University, 2000, p. 197-211.

5 Villalón, María Eugenia & Tania Granadillo. Los marcadores de Persona de la Lengua Mapoyo. In Hein van der Voort et Simon van de Kerke (eds.), *Indigenous Languages of Lowland South America*. CNWS Publications Vol. 90, (ILLA) Vol. 1. Leiden: Leiden University, 2000, p. 197-211.

6 Donald M. Borgman. Sanuma. In Desmond C. Derbyshire et Geoffrey K. Pullum (eds.) *Handbook of Amazonian Languages, Vol. 2*. New York: Mouton de Gruyter, 1990, p. 16-248.

Importance estimée de la menace et urgence du travail d'archivage : Le cas de trois langues indigènes vénézuéliennes

Critères	Langues		
	Mapoyo	Kari'ña	Sanima
Transmission de la langue d'une génération à l'autre	0	2	5
Nombre absolu des locuteurs	(7)	650	2500
Nombre de locuteurs rapporté à la population globale	1	2	5
Perte des contextes linguistiques existants	0	2	5
Réactions aux contextes et aux médias nouveaux	0	1	---
Supports pédagogiques pour l'enseignement de la langue et l'alphabétisation	1	3	0
Politiques linguistiques et traitement de la langue	5	5	5
Ressenti de la langue par les membres de la communauté	2	3	5
Importance et qualité des archives	1	3	1

ANNEXE II

Remerciements

Un séminaire de travail intensif, organisé durant quatre jours (22-25 novembre 2002), afin de parachever le présent document a réuni les personnes suivantes : Alexandra Aikhenvald, Matthias Brenzinger, Tjeerd de Graaf, Arienne Dwyer, Shigeki Kaji, Michael Krauss, Osahito Miyaoka, Nicholas Ostler, Hinako Sakamoto, Fumiko Sasama, Suzuko Tamura, Tasaku Tsunoda, María E. Villalón, Kimiko Yasaka, et Akira Yamamoto. A l'occasion de la 4e Conférence internationale sur les langues menacées du pourtour du Pacifique (23 novembre, Kyoto, Japon), de nombreux participants à la conférence nous ont apporté leurs observations et leurs idées éclairées, dont notamment : Sachiko Ide, Oscar E. Aguilera F., Hinako Sakamoto et Yukio Uemura.

Tout au long de la période de préparation, qui a duré plusieurs mois, d'illustres spécialistes des langues menacées ont apporté leurs remarques judicieuses sur les premières versions de ce document. Nous exprimons notre reconnaissance en citant leurs noms ci-après.

Alexadra Y. Aikhenvald a.aikhenvald@latrobe.edu.au
Deborah Anderson dwanders@socrates.Berkeley.EDU
Marcellino Berardo mberardo@ukans.edu
H. Russell Bernard ufruss@nervm.nerdc.ufl.edu
Steven Bird sb@cs.mu.oz.au
Nick Evans n.evans@linguistics.unimelb.edu.au
Bernard Comrie comrie@eva.mpg.de
Bruce Connell bconnell@postoffice.yorku.ca
Östen Dahl oesten@ling.su.se
K. David Harrison (Swarthmore College) http://sapir.ling.yale.edu/~kdh/index.htm
Tracy Hirata-Edds tracy@ku.edu
Mary Linn mslinn@ou.edu
Luisa Maffi maffi@terralingua.org
Doug Marmion dem@coombs.anu.edu.au
Jack Martin jbmart@wm.edu
Mike Maxwell maxwell@ldc.upenn.edu
Steven Moran steve@linguistlist.org
Gabas Nilson, Jr. gabas@nautilus.com.br
Lizette Peter lpeter@ku.edu
Nathan Poell npoell@ku.edu
Margaret Reynolds lsa@lsadc.org
Hinako Sakamoto sakamoto@reitaku-u.ac.jp
Gunter Senft gunter@mpi.nl
Tove Skutnabb-Kangas skutnabb-kangas@vip.cybercity.dk
María E. Villalón atchim@etheron.net
Peter Wittenburg peter.Wittenburg@mpi.nl
Kimiko Yasaka kimique@ku.edu

ANNEXE III

Membres du groupe d'experts spécial de l'UNESCO

Groupe d'experts spécial de l'UNESCO :

Noriko Aikawa n.aikawa@unesco.org
Matthias Brenzinger matthias.brenzinger@uni-koeln.de
Arienne Dwyer anthlinguist@ku.edu
Colette Grinevald Colette.Grinevald@univ-lyon2.fr
Dmitri Koundiouba D.Koundiouba@unesco.org
Michael Krauss ffmek@uaf.edu
Anahit Minasyan A.Minasyan@unesco.org
Osahito Miyaoka omiyaoka@utc.osaka-gu.ac.jp
Osamu Sakiyama sakiyama@shc.usp.ac.jp
Rieks Smeets rsmeets@nuffic.nl
Ofelia Zepeda ofelia@u.arizona.edu
Akira Y. Yamamoto akira@ku.edu

Membres du Groupe d'experts spécial de l'UNESCO et de la Conférence de Kyoto :

Alexandra Aikhenvald a.aikhenvald@latrobe.edu.au
Matthias Brenzinger matthias.brenzinger@uni-koeln.de
Tjeerd de Graaf degraaf@let.rug.nl
Arienne Dwyer anthlinguist@ku.edu
Michael Krauss ffmek@uaf.edu
Osahito Miyaoka omiyaoka@utc.osaka-gu.ac.jp
Nicholas Ostler nostler@chibcha.demon.co.uk
Hinako Sakamoto sakamoto@reitaku-u.ac.jp
María E. Villalón atchim@etheron.net
Akira Y. Yamamoto akira@ku.edu

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Specialized Technical and representational Agencies ACALAN Collection

2003

Vitalité et disparition des langues

UNESCO

UNESCO

http://archives.au.int/handle/123456789/1532

Downloaded from African Union Common Repository